

- 2- La forme (solide, boueuse, liquide ou gazeuse ect...).
- 3- Les propriétés physiques (solubilité et densité ect...), - chimique et biochimique (demande en oxygène, substances nutritives ect...) et biologiques (présence de virus, bactéries, levures, parasites ect...).
- 4- La toxicité.
- 5- La persistance : physique, chimique et biologique.
- 6- L'accumulation et transformation biologique dans les matières biologiques ou sédiments.
- 7- La sensibilité aux transformations physiques, chimiques et biochimiques et l'interaction dans le milieu aquatique avec d'autres matières organiques et inorganiques dissoutes ect.
- 8- La probabilité de contamination et autres altérations diminuant la valeur commerciale des ressources marines (poissons, mollusques et crustacés, ect...).

II- Caractéristiques du lieu d'immersion et méthode de dépôt :

- 1- L'emplacement (coordonnées de la zone d'immersion, profondeur et distance des côtés ect...), situation par rapport à d'autres emplacements (zones d'agrément, de frai, de culture et de pêche, et ressources exploitables ect...).
- 2- La cadence d'évacuation des matières pendant une durée déterminée (quantité quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ect...).
- 3- La méthode d'emballage et de conditionnement, le cas échéant.
- 4- La dilution initiale réalisée en suivant la méthode de décharge proposée en particulier la vitesse des navires.
- 5- Les caractéristiques de dispersion (effets des courants, des marées et du vent sur le déplacement horizontal et le brassage vertical ect...).
- 6- Les caractéristiques de l'eau (température, PH, salinité, stratification, indices de pollution : notamment oxygène dissous (OD), besoin chimique en oxygène (DCO), demande biochimique en oxygène (DBO), présence d'azote sous forme organique ou minérale, et notamment présence d'ammoniaque, de matières en suspension, d'autres matières nutritives, productivité).
- 7- Les caractéristiques du fond (telles que topographie, caractéristiques géochimiques et géologiques, productivité biologique).
- 8- L'existence et effets d'autres immersions pratiquées dans la zone d'immersion (relevés indiquant la présence de métaux lourds et la teneur en carbone organique ect...).

III- Considérations et circonstances générales

- 1- Les effets éventuels sur les zones d'agrément (tels que présence de matériaux flottants ou échoués, turbidité, odeurs désagréables, décoloration, écume)
- 2- Les effets éventuels sur la faune et la flore marines, la pisciculture et la conchyliculture, les réserves poissonnières et les pêcheries, la récolte et la culture d'algues.

ANNEXE « B »

Les autorisations d'immersion de déchets ou autres matières en mer ne sont octroyées qu'en tenant compte des critères suivants :

I- Caractéristiques et composition de la matière :

- 1- La quantité totale et la composition moyenne de la matière immergée.

3-Les effets éventuels sur les autres utilisations de la mer (tels que: altération de la qualité de l'eau pour des usages industriels, corrosion sous-marine des ouvrages en mer. Perturbation du fonctionnement des navires par les matières flottantes, entraves à la pêche et à la navigation dues au dépôt de déchets ou d'objets solides sur le fond de la mer et protection de zones d'une importance particulière du point de vues scientifiques ou de la conservation).

4-Possibilités pratiques de recourir sur la terre ferme à d'autres méthodes de traitement, de rejet ou d'élimination ou à des traitements réduisant la nocivité des matières avant leur immersion.